



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 31 décembre 2018

**Monsieur le Préfet des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

Transmission électronique : [pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr)

**Objet : distribution d'énergie électrique**  
**Raccordement électrique des champs photovoltaïques**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le problème suivant :

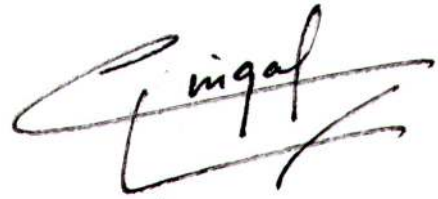
- Les dossiers concernant les raccordements de distribution d'énergie électrique (ex article 50, actuellement procédure 2-1 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 modifié) nécessitent souvent un raccordement électrique de plusieurs dizaines de kilomètres en domaine forestier.
- Ces travaux ne sont pas mentionnés ou détaillés dans les enquêtes publiques, ce qui a pour conséquence que l'impact du tracé de raccordement du poste de livraison de la centrale photovoltaïque au poste source ne fait l'objet d'aucune analyse concernant les incidences sur l'environnement et donc sur la séquence E.R.C.
- Le tracé n'est donc pas soumis à l'avis, lors de l'enquête publique, des populations et de leurs associations de protection de la nature et de l'environnement (telles que la SEPANSO).
- Ces chantiers traversent pourtant parfois des zones protégées ou sensibles ; les critères de la loi biodiversité devraient obligatoirement être étudiés.

Je vous rappelle, comme mentionné dans les conclusions de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 27 octobre 2016 portant application de la directive du 27 janvier 2001 et de l'arrêté du 7 juin 2018 de la CJUE que ces arrêtés doivent être soumis à une évaluation environnementale même si le projet a fait l'objet d'une étude d'impact. L'arrêté de construire la ligne de raccordement ne dispense pas d'une évaluation environnementale.

.../...

Actuellement de nombreux dossiers posent le problème exposé, ainsi Saint-Avit, Arengosse, Morcenx, Sore, Saint-Gein etc.... Notre attention lors des enquêtes publiques sera donc portée en plus sur ce critère,

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à cette problématique, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal' with a stylized flourish underneath.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr)  
<http://www.sepanso40.fr>